LE JUGE DU TRAVAIL ET LA CONVENTION COLLECTIVE AU BRÉSIL, ENTRE POUVOIR NORMATIF ET FONCTION INTERPRÉTATIVE

CAROLINA CAUDURO DIAS DE PAIVA

Juge du travail au *Tribunal Regional do Trabalho da 4ª Região* (Porto Alegre, Brésil), École judiciaire (EJud4). Doctorante en droit, Université Paris 2 Panthéon-Assas

RÉSUMÉ

Le droit brésilien du travail se caractérise par la place singulière du juge dans la régulation des normes collectives. À partir de l'analyse des conflits collectifs du travail et de la réforme de 2017, l'article met en évidence la double fonction du juge du travail, à la fois créateur occasionnel de la norme collective et interprète des accords négociés. Cette articulation révèle un modèle original, structuré par une tension permanente entre autonomie collective et protection des droits indisponibles.

MOTS-CLÉS : Brésil, juge du travail, conventions collectives, autonomie collective, droits indisponibles.

ABSTRACT

Brazilian labour law is characterised by the distinctive role played by labour judges in the regulation of collective norms. Drawing on collective labour disputes and the 2017 labour reform, this article analyses the dual function of the labour judge, both as an occasional creator of collective norms and as an interpreter of collectively negotiated agreements. This dynamic highlights an original regulatory model shaped by the constant tension between collective autonomy and the protection of non-waivable rights.

KEYWORDS: Brazil, labour judge, collective bargaining, collective autonomy, non-waivable rights.

POUR CITER CET ARTICLE :

C. C. D. de Paiva, « Le juge du travail et la convention collective au Brésil, entre pouvoir normatif et fonction interprétative », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2026, n° 2, p. 22.